

des Canadiens l'ont été depuis 1947, et sont valables pour cinq ans, le nombre des renouvellements intervenus au cours de l'exercice écoulé n'est que de 347. Le revenu provenant des droits atteint \$335,331.

Des cartes d'identité canadiennes, c'est-à-dire des titres de voyage pouvant être accordés à des personnes de bonne foi résidant au Canada et incapables d'obtenir des passeports nationaux valables, ont été délivrées à 914 personnes au cours de l'année financière, alors que 57 anciennes cartes ont été renouvelées.

Outre les passeports ordinaires délivrés aux citoyens canadiens, deux autres genres de passeports étaient auparavant octroyés à certaines catégories de personnes: diplomatiques et officielles. Un arrêté en conseil adopté récemment a modifié ces deux genres de documents, et le "passeport officiel" a été remplacé par un "passeport spécial" pouvant être délivré à certains fonctionnaires et à d'autres personnes en conformité des règlements.

Visas

Dans onze missions canadiennes à l'étranger, des fonctionnaires de la Division de l'Immigration du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration s'occupent de toutes les questions concernant l'admission au Canada des personnes qui désirent y séjourner ou s'y établir. Ailleurs, c'est le personnel des Affaires extérieures qui s'acquitte de ces fonctions, auxquelles il faut dans plusieurs cas consacrer encore plus de temps depuis que les modifications apportées aux textes réglementant l'immigration au Canada permettent de laisser entrer de nouvelles catégories de personnes.

A l'heure actuelle, 53 bureaux canadiens à l'étranger offrent aux citoyens canadiens des services affectés aux questions de passeports.

Par suite de la conclusion, en 1950, de certains accords concernant les visas avec la France, la Norvège et l'Italie, les ressortissants canadiens peuvent maintenant voyager dans ces pays, de même qu'en Suède, au Danemark, en Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Suisse, sans avoir à se procurer de visas.

Aide aux Canadiens à l'étranger

En raison surtout des pèlerinages de l'Année Sainte à Rome, l'aide des consulats aux Canadiens en voyage à l'étranger a pris, en 1950, dans nos missions de l'Europe occidentale, des proportions beaucoup plus considérables que dans les années qui ont immédiatement suivi la guerre. La perte d'argent en voyage, les maladies et l'accident fatal d'un avion qui transportait des pèlerins de Rome au Canada, permettront de se rendre compte des éventualités auxquelles doivent faire face les services consulaires.